

Réunion du 22 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis en séance ordinaire publique à Pont-de-Ruan, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- ⇒ MM. VERDIER, CHARRON et GALLETEAU pour AZAY-LE-RIDEAU
- ⇒ M. DURAND et Mme BOULME pour BRÉHÉMONT
- ⇒ MM HURTEVENT et JAVELOT pour CHEILLÉ
- ⇒ M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ⇒ M. VÉRON pour LIGNIÈRES-DE-TOURAINES
- ⇒ Mme DUVAULT et M. GUIMARD pour PONT-DE-RUAN
- ⇒ Mme AZÉ et M. ROLLAND pour RIGNY-USSÉ
- ⇒ Mmes VISCIÈRE et BUREAU pour RIVARENNES
- ⇒ M. BOUISSOU et Mme DESCHAMPS pour SACHÉ
- ⇒ MM LOIZON et RICHARD pour THILOUZE
- ⇒ MM. BOUTIN et GOUBIN pour VALLÈRES
- ⇒ M. BEAUVILLAIN et Mme BERGEOT pour VILLAINES-LES-ROCHERS

Monsieur le Président procède à l'accueil de l'assemblée puis à la lecture du compte rendu de la séance du dernier conseil communautaire. Madame BERGEOT précise que lors de la dernière séance, avait été demandée la possibilité d'autoriser l'accès des « non scolaires » aux transports scolaires et de mettre en place une billetterie pour ce type d'usagers. Cette remarque étant apportée, le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

Mme Michèle DUVAULT est élue secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Président présente au Conseil la demande de Madame Delaroque, Trésorière d'Azay le Rideau, d'admission en non valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 200 euros concernant Mademoiselle Véronique VISCIERE au titre du règlement des transports scolaires. (Titres N° 381/2008 et 486/2009)

Il précise qu'une procédure de rétablissement personnel a été ouverte par le Tribunal d'Instance de Chinon.

A la clôture de cette procédure, le 3 novembre 2009, le juge a ordonné de plein droit l'effacement de toutes les dettes antérieures au jugement.

Monsieur le Président rappelle que les crédits nécessaires ont été ouverts à l'article 654 lors du vote du budget.

Après avoir délibéré par 21 voix favorables et deux abstentions, le Conseil communautaire approuve la demande d'admission en non valeur décrite ci-dessus et autorise le président à signer les états correspondants.

MODIFICATION DU CIRCUIT DES ORDURES MENAGÈRES SUR LA COMMUNE D'AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur le Président informe que certaines maisons de la rue des Fontaines à Azay-le-Rideau sont collectées une fois par semaine alors qu'elles sont redevables de deux ramassages sur leur feuille d'imposition.

Monsieur le président rappelle la délibération N°2008.09.AG.2 précisant que les maisons de la rue des Fontaines sont imposées pour un ramassage.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- confirme que les parcelles cadastrées AZ 244, 267, 280, 283, 284, 358, 359, 609 et 610 (rue des Fontaines) sur la commune d'Azay-le-Rideau sont intégrées dans la zone 4 correspondant à un ramassage hebdomadaire.
- décide d'intégrer les parcelles cadastrées AZ 357, 596, 615, 616, 624, 625 et 626 (rue des fontaines) dans la zone 4 correspondant à un ramassage hebdomadaire ainsi que toutes les futures parcelles qui seront créés et collectées depuis la rue des Fontaines.

MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES

Monsieur le Président informe l'assemblée des démissions de Monsieur Jean-Marie LEBLANC du conseil municipal de la Chapelle-aux-Naux et de Guy GATIGNOL du conseil municipal de Cheillé. Il en résulte que Messieurs LEBLANC et GATIGNOL ne peuvent plus représenter la communauté de communes au sein de l'assemblée du SMICTOM.

Monsieur le président propose donc à l'assemblée d'élire deux nouveaux délégués.

Conformément au code général des collectivités territoriales,
Conformément aux statuts du syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Il est procédé à l'élection de deux nouveaux délégués titulaires auprès du syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères :

Sont candidats: Philippe MASSARD et Daniel JAVELOT

Vote à bulletin secret : 23 votants

Bulletins exprimés : 23

Majorité absolue à 12

Ont obtenu :

Délégués titulaire:

- Philippe MASSARD : 23 voix
- Daniel Javelot : 23 voix

DECISION MODIFICATIVE n° 1 (virement de crédits) du BUDGET ANNEXE S.P.A

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les crédits inscrits au Budget primitif SPA Office de Tourisme seront insuffisants, et propose de les modifier comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achat prestations		5 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000.00 €		
D 6215 : Personnel affecté par Collectivité		3 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 000.00 €		
R 7088 : Autres produits				8 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				8 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2188-200-02 : Administration équipement OT	8 000.00 €			
D 2188-201-02 : Site Internet Office		8 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations Corporelles	8 000.00 €	8 000.00 €		
Total Général		8 000.00 €		8 000.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte la décision modificative n°1.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 (virement de crédits) du BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6247 : Transports collectifs	12 800.00 €			
TOTAL 011 : Charges à caractère général	12 800 .00 €			
D 64131 : rémunérations		20 000.00 €		
TOTAL 012 : charges de personnel		20 000.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues	57 500.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	57 500.00 €			
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		10 000.00 €		
D 6574 : Subvention fct personnes droit privé		4 300.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		14 300.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		10 000.00 €		
D 66112 : ICNE		35 000.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		45 000.00 €		
R 6419 : Rembst rémunérations personnel				6 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				6 000.00 €
R 70841 : Rbst personnel				3 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				3 000.00 €
TOTAL	70 300 .00 €	79 300.00 €		9 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 10223 : TLE		2 651.00 €		
TOTAL D 10 : Réserves		2 651.00 €		
D 2135-45-8 : Terrain Gens Voyage		1 600.00 €		
D 21318 -47 : Gymnase	4 251.00 €			
TOTAL D 21 : Immos corporelles	4 251.00 €	1 600.00 €		
TOTAL	4 251.00 €	4 251.00 €		
TOTAL GENERAL		9 000.00 €		9 000.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte la décision modificative n°1.

ACHAT D'UNE PARCELLE A LA SAS EIFFAGE TP SUR LE SITE D'ACTIVITÉS DE LA LOGE

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique présente le projet d'acquisition de la parcelle appartenant à la SAS EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS.

Cette parcelle clôturée et partiellement aménagée est vacante depuis plusieurs années (rachat de STPVL par APPIA).

La communauté de communes a reçu plusieurs demandes de petites surfaces. L'organisation de la parcelle permettant sa division avec plusieurs accès possibles, une négociation a été engagée avec les services du siège social.

Le terrain est cadastré AZ 445-447-448 et est d'une superficie de 7 633 m². Le prix proposé est de 80 000 €, hors fiscalité applicable et frais de notaire, soit 10,48 €/m².

Le comité économique a donné un avis favorable.

Après avoir consulté le service départemental des Domaines,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents :

- Autorisent Monsieur le Président à signer l'acquisition dudit terrain à la SAS EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS,
- Acceptent le prix de l'acquisition à 80 000 €, fiscalité applicable et frais d'acte notarié en sus,
- Désignent Maître BERRAUD comme notaire chargé de la rédaction de l'acte.

RÉALISATION D'UN LOGEMENT D'APPRENTIS

Monsieur le Président rappelle que le Programme Local de l'Habitat 2006-2011 prévoit la réalisation d'un logement d'apprentis.

Monsieur le président présente l'avant projet de réhabilitation d'un logement dans le but d'y réaliser un logement d'apprentis. Ce logement est situé au 44, rue Adélaïde Riché à coté du cinéma, à Azay-le-Rideau. Ce bâtiment sera mis à disposition de la communauté de communes par la commune d'Azay-le-Rideau.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un logement de 26 m² comprenant un séjour, une chambre et une salle de bain.

Ce projet pourrait entrer dans le cadre de la programmation 2012 de logements sociaux du conseil général (délégation à la pierre).

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Dépenses :

Gros œuvre :	17 000 € HT	
Couverture :	8 000 € HT	
Plâtrerie/ Isolation :	3 850 € HT	
Menuiserie, serrurerie	5 000 € HT	
Electricité	4 500 € HT	
Plomberie sanitaire	4 500 € HT	
Peinture	3 000 € HT	
Frais divers :	1 963,04 € HT	
TOTAL :	47 813,04 € HT	soit 50 442, 76 € TTC

Recettes :

ANAH (PLAI) :	10 000 €
Conseil général (PLAI) :	9 500 €
Conseil régional (contrat de pays) :	18 000 €
Autofinancement	12 942,76 €
Total recettes :	50 442,76 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

Valide le projet d'aménagement du bâtiment.

Autorise Monsieur le président à déposer le permis de construire.

Autorise monsieur le président à déposer les demandes de subventions.

Autorise monsieur le président à lancer une consultation d'entreprises.

Autorise monsieur le président à engager toutes les démarches administratives relatives à la réalisation du projet.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ

Monsieur le Président présente l'intérêt de l'engagement de l'office de tourisme dans la démarche qualité.

Le but de cette démarche est :

- d'améliorer et optimiser l'interface entre le territoire et ses visiteurs.
- d'inciter l'OT à améliorer ses services au profit de ses clients et de ses partenaires.
- d'augmenter la fréquentation du territoire et favoriser de meilleures retombées économiques dans les équipements touristiques.
- de positionner l'OT comme référent Qualité auprès de ses partenaires locaux.
- de permettre à l'OT qui a mis en place cette démarche qualité d'obtenir une certification reconnue par la marque « Qualité Tourisme ».

Monsieur le Président explique que dans le but d'obtenir la marque « Qualité tourisme », la communauté de communes doit soutenir l'office de tourisme du pays d'Azay le Rideau dans cette démarche en acceptant son inscription à la marque et en acceptant de prévoir une ligne budgétaire à cet effet.

Nomination d'un référent qualité

Monsieur le Président précise que pour mener à bien la démarche qualité, il est nécessaire pour la directrice de nommer un Référent qualité afin de l'épauler dans sa mission au niveau de la mise en place des procédures auprès du personnel d'accueil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Accepte de soutenir l'Office de Tourisme dans son engagement dans la démarche qualité.
- Accepte que l'Office de Tourisme du pays d'Azay-le-Rideau demande la marque « Qualité Tourisme ».
- S'engage à prévoir une ligne budgétaire annuelle d'au moins de 3 000 € (déjà prévue au budget primitif 2011) pour la mise en œuvre de la démarche qualité.
- Accepte la nomination de Blandine MONNET comme Référent qualité auprès de la directrice.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président distribue aux membres du conseil communautaire le rapport d'activités 2010 de la CCPAR. Ce rapport sera envoyé aux communes pour validation des conseils municipaux.

- Monsieur le Président informe l'assemblée du départ d'Hasna Montgobert, responsable des bâtiments- VRD à compter du 16 novembre 2011.

- Monsieur BOUISSOU demande s'il est envisageable de prendre en compte le transport des élèves de l'école primaire qui se déplaceront pour visionner des séances de cinéma durant la présente année scolaire. Monsieur le Président précise qu'un inventaire des besoins sera relancé afin d'étudier cette hypothèse.

- Monsieur HURTEVENT informe l'assemblée que la prochaine rencontre de l'association des Maires sera organisée à Rigny-Ussé le 14 octobre 2011.

- Monsieur VERDIER signale que suite à la démission de Virginie CANTAIS du conseil municipal d'Azay-le-Rideau, Gismonde BRUNET la remplacera désormais en qualité de conseillère communautaire titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20H 30.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu à Rigny-Ussé, le jeudi 20 octobre 2011 à 18H30

Michel VERDIER	
Philippe CHARRON	
Philippe GALLETEAU	
Daniel DURAND	
Pascale BOULMÉ	
Philippe MASSARD	
Jean-Serge HURTEVENT	
Daniel JAVELOT	
Bernard VÉRON	
Michelle DUVAULT	
Jean-Pierre GUIMARD	
Colette AZÉ	
Michel ROLLAND	
Marie-Thérèse VISCIÈRE	
Agnès BUREAU	

Olivier BOUISSOU	
Nadine DESCHAMPS	
Éric LOIZON	
Marc RICHARD	
Alain GOUBIN	
Philippe BOUTIN	
Philippe BEAUVILLAIN	
Marie-Annette BERGEOT	